



Echos du Conseil municipal du 22 avril 2014

Ce Conseil municipal avait pour objet principal de nommer ses représentants dans différents organismes. C'était aussi l'occasion de fixer les indemnités des élus municipaux. C'était enfin (et peut-être surtout) l'occasion de préciser la posture politique de chacune des forces en présence.

Précision : ces « échos » du Conseil municipal sont les derniers. Depuis 1996, je rédige ce rapide relevé de conclusions (au début il ne rendait compte que des interventions de notre opposition). Aujourd'hui, il me semble que c'est aux élu.e.s qu'il appartient de rendre compte de ce qui se passe au conseil municipal et de la façon dont ils exercent leur mandat, sans pour autant que je m'interdise de tout commentaire sur l'actualité lucéenne. Bon courage à celles ou ceux qui prendront le relai.

Bonne lecture !

Vous pouvez retrouver ces 'échos' et les précédents sur mon BLOG :
<http://www.patrickcotrel.com/>

Patrick COTREL,
Militant écologiste

Déclarations préalables :

Jean-Guy ALIX (Information du Maire) Remercie les Agents municipaux qui assurent la continuité du service public. Il veut préciser ses priorités, ses méthodes et les échéances.

Il veut une gouvernance transparente, limiter l'urbanisation, améliorer la qualité de vie, être à l'écoute des Lucéens, redevenir partenaire de Nantes Métropole et soutenir l'économie locale.

Il va demander à la chambre régionale des comptes une analyse de la situation financière de la municipalité.

Il veut étudier la pertinence du groupe scolaire de la Minais : n'est-il pas surdimensionné, alors que son coût en investissement et en fonctionnement peut interdire toute marge de manœuvre pour la municipalité pour pas mal d'années ? Quelle est la part financière de la commune ? de Nantes Métropole ? Est-ce que les restrictions de l'Etat sur les dotations communales ont été prises en compte ? Le débat n'a pas eu lieu.

Concernant l'urbanisation, la modification du PLU de 2013 est insuffisante : il faut mettre un frein à l'urbanisation excessive.

L'écoute des Lucéens : le premier café citoyen a eu lieu le 12 avril. A l'avenir, il faut mieux traiter les demandes des habitants.

Soutien à l'économie : nous demandons la suppression du sens unique rue Coty et nous allons renforcer nos liens avec l'Union des Commerçants et Artisans Lucéens (UCAL).

Qualité de la vie : Le chronobus fonctionne mais le problème de la desserte des quartiers existe. Nous allons étudier la question de la liaison inter-quartiers avec la TAN.

Concernant la vie municipale, il nous faut mettre en place des commissions qui soient vivantes et plus formellement liées aux réunions du Conseil municipal. Elles incluront une participation citoyenne et l'opposition.

Enfin, sur les indemnités des élu.e.s, nous allons faire des propositions qui permettront de faire 18% d'économie.

J'ai souhaité une plus grande proximité avec les Lucéens. Je ne veux pas les décevoir.

Anthony DESCLOZIERS : (au nom du groupe 'Une énergie nouvelle') Ce Conseil va désigner les membres du CCAS et de la Commission d'appel d'offres. Nous y participerons.

Vous ne voulez pas continuer les commissions municipales telles qu'elles existaient. Mais pour le moment, il n'y a plus rien ; et il n'y a plus de lieu pour discuter des délibérations soumises au Conseil municipal. Quelles autres commissions allez-vous mettre en place et quand ?

En matière de transparence, vous avez toujours dit que votre liste était apolitique. Mais au Conseil de Nantes métropole, c'est vous qui avez été le candidat de la droite et du centre contre **Johanna ROLLAND** au poste de Président. Cela demande quelques explications. Par contre, lors de la rencontre de l'opposition avec **Johanna ROLLAND** pour discuter du fonctionnement du Conseil de Nantes Métropole, vous étiez absent. Avez-vous décidé d'appliquer la politique de la chaise vide ?

Vous voulez supprimer le sens interdit de la rue Coty (de 16 à 19h00). Cela aurait pour conséquence de

pénaliser la qualité du service du chronobus qui fonctionne bien.

Pour les équipements à l'Est de la commune, les travaux ont commencé. Mais vos déclarations par rapport au groupe scolaire de la Minais font naître une inquiétude par rapport aux 16 classes, au multi-accueil, au centre de loisirs, au restaurant scolaire et à la salle de quartier. Quel est le nouveau calendrier ? Allez-vous ouvrir en septembre 2015, comme prévu ? Sinon, les habitants de la Minais ne vont-ils pas se sentir délaissés ?

Enfin, on n'entend plus parler des jardins partagés et de l'épicerie sociale. Quelles sont vos intentions ?

Catherine CORBES : (au nom du groupe **Bien**

Vivre Ensemble à Sainte-Luce) Nous participerons, nous aussi. Nous serons une opposition constructive, mais sans concessions.

Je ne vais pas répéter ce qu'a dit **Anthony DESCLOZIERS** au sujet de la Minais ou le chronobus. Mais je doute que la suppression du sens interdit de la rue Coty améliore la vie des commerces.

Luc GEISMAR : Je tiens à préciser que je ne participerai pas à l'association qui va se créer à la suite de la campagne « **Bien Vivre Ensemble à Sainte-Luce** ». Les habitants ont choisi une autre orientation. Il convient d'accepter ce choix. Pour ma part, j'ai choisi d'agir librement, et de ne pas tenir un double langage : voter (même blanc), c'est reconnaître la légitimité du vote.

Je souhaite agir en toute indépendance pour accompagner de façon constructive la majorité, sans lui donner un blanc-seing pour autant.

Un Maire a besoin d'une majorité et d'une opposition. J'ai été élu de la majorité pendant 6 ans et demi, et

j'ai appliqué la discipline majoritaire. Mais aujourd'hui, dans la minorité, je n'appliquerai plus de consigne de vote : mon seul objectif est le bien de tous les Lucéens.

Je me désolidarise donc du groupe « **Bien Vivre Ensemble à Sainte-Luce** ».

Par ailleurs, je salue le choix du Maire de renoncer à son indemnité.

Catherine CORBES : Je prends acte de la décision de **Luc GEISMAR**. Mais je ne pense à la situation qui aurait été la nôtre si nous avions gagné...

Commentaire : cette remarque signifie-t-elle « heureusement que nous avons perdu ??? »...

Jean-Guy ALIX : Concernant ma position à Nantes Métropole, je n'ai jamais fait mystère de mes opinions politiques ; la presse et mes opposants l'ont abondamment souligné.

Pour le groupe scolaire de la Minais, les travaux n'ont pas été arrêtés. Mais le coût de 16,6 Millions € est très important et dès 2015, nous ne pourrions plus faire autre chose si on doit investir une telle somme. Je n'ai pas d'avis définitif sur cette question ; mais il faut voir si on ne peut pas réduire le coût. Certains estiment que 7 classes seraient suffisantes à condition de ne supprimer qu'un seul groupe scolaire en centre-ville. De plus, il y a un flou concernant la participation de 1,9 Millions € de Nantes Métropole. Mon devoir est d'analyser.

En ce qui concerne les commissions municipales, il y en aura 5. Mais elles se réuniront à chaque fois que nécessaire, et pas seulement à la veille de chaque Conseil municipal. Elles seront mises en place au prochain Conseil, le 27 mai.

1 - 1 Démissions

Suite aux démissions de **Bernard AUNETTE** et de **Régine BLOND** du Conseil municipal, **Christian CHEREL** et **Jane MICHAUD** sont élu.e.s membres du Conseil municipal au titre de la liste « **Bien Vivre Ensemble à Sainte-Luce** ».

1 – 2 à 1 – 13 Désignations

Groupe de travail règlement intérieur : il comprend le Maire + 9 membres de la majorité + **Anthony DESCLOZIERS** et **Catherine CORBES**.

CCAS : Il comprend le Maire + 5 membres de la majorité (**Marie-Chantal PICHON, Christelle ROUESNE, MChristine HEMON, Françoise GUILBAULT, Renée MINIER**) + **Christine LE GOFF** + **Christian CHEREL** + 7 membres non élus désignés par le Maire.

Commission d'Appel d'Offres : 6 titulaires et 6 suppléants (5 de la majorité). Sont élus titulaires : le Maire, **Jean-Michel LEFEUVRE, Lydie LUTIN, Jean-Louis VASSEROT, Patrick MYRAN** et **Alain LIZE**. **Jane MICHAUD** n'est pas élu (abstention de **Luc GEISMAR**).

CA du collègue : **Sophie KOESCH** et **Geneviève HALLOPE**.

AURAN : **J-Michel LEFEUVRE**.

TAN : **Patrick MYRAN**.

AIMR : **M-Chantal PICHON**.

CLIC Erdre et Loire : **M-Chantal PICHON** et **Christelle ROUESNE** (suppléante **M-Christine HEMON**)

Florence Nightingale : **M-Christine HEMON**

1 – 14 Délégations de fonctions accordées au maire

19 délégations sont proposées pour simplifier le fonctionnement de la municipalité (procédure habituelle). Deux délégations sont contestées par le groupe « *Une énergie nouvelle* » (Alain LIZE) : possibilité de signer des emprunts de trésorerie de 5 millions € et possibilité de signer des marchés inférieurs à presque 30 000 €, ces sommes étant jugées très importantes et n'ayant pas pu être débattues avant le Conseil municipal, vue l'absence de commissions.

Le **Maire** accepte de reporter ces deux points au prochain Conseil municipal (le 27 mai).

1 - 15 Dénomination d'une place publique

La place située devant l'entrée de l'Hôtel de ville sera dénommée « **Esplanade Pierre BRESSELET** ».

10 - 1 Indemnité de fonction des élus :

Claude BESNARD (Délégué aux relations Humaines) : propose les indemnités suivantes (basées, comme légalement sur le montant de la rémunération brute de l'indice 1015 de la fonction publique, soit 3801,46 € brute) :

- Maire = 0 € (au lieu de 65% autorisés, soit 2470,95 € brut)

- 7 Adjoints = 18,5% de la rémunération de référence (soit 703,27 € brut)

- 4 Délégués = 16,25% (soit 617,74 € brut)

- 4 Conseillers sub-délégués = 3,78% (soit 296,51 € brut)

- 17 Conseillers municipaux = 1,85 % (soit 70,33 € brut)

Au total, cela fait 9790€, soit une économie de 18% par rapport au maximum autorisé. Cette économie est faite grâce au renoncement du Maire à son indemnité, mais aussi au choix de ne nommer que 7 adjoints au lieu de 9.

Interrogé sur ces points, le Maire déclare ne pas renoncer aux remboursements de ses frais de

déplacements (sur justificatifs), ni à son indemnité de Conseiller communautaire (Nantes Métropole).

Christine LE GOFF : Je n'ai pas honte de toucher une indemnité : lorsque je suis absente de mon travail pour exercer mon mandat, je ne suis pas payée. Cette indemnité est donc une nécessité pour permettre à des salariés ayant un salaire modeste d'être élus.

Commentaire : contrairement aux affirmations de Claude BESNARD, l'économie ne provient pas du choix de ne prendre que 7 Adjoints au lieu de 9. En effet, dans le municipe précédent, les Adjoints avaient accepté de réduire leur indemnité à 633,32 € net pour permettre d'indemniser des sub-délégués. Le Maire avait également accepté de réduire son indemnité. Mais il est vrai qu'il avait, par ailleurs, une indemnité de Vice-Président de Nantes-Métropole et de Conseiller Général. En fait, l'économie de 18% provient du renoncement du Maire à son indemnité.